

Les règles de l'impôt sur la fortune immobilière

Objectifs :

Comprendre la réforme de 2018 sur l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)
Appréhender les déclarations 2042 IFI et leurs annexes
Calculer son impôt sur la fortune (IFI)

Public concerné et prérequis :

Tout public
Pas de pré requis

Intervenant(s) : FAGET Raymond

Qualification des intervenants :

Consultant en gestion patrimoniale
Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Projection sur grand écran
Démonstration et exercices sur tableau blanc
Remise d'un support de cours

Durée de la formation : 3 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme :

L'impact de la réforme issue de la loi de finances de 2018
Les déclarations 2042 IFI et leurs annexes
Les règles essentielles du nouvel impôt sur la fortune
Les notions de personnes et de biens immobiliers imposables au sens large
La nouvelle définition des passifs déductibles
Les nouvelles obligations déclaratives, le calcul des taux et du mécanisme du plafonnement
Les réductions d'impôt IFI encore applicables

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de formation
Questions / Réponses
Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : en attente des premiers retours suite aux prochaines sessions

Conditions tarifaires :

Adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 50,00 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 60,00 €

Non-adhérents ARAPL Provence et Var

Tarif HT : 75 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 90 €